

Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2014



Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **INSTALLE** Madame Nelly CLODIC dans ses fonctions de Conseillère Municipale.
- **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Couvent des Calvairiennes

- **22 juin 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association "Les Musicales de Redon", fixant les modalités d'occupation du couvent des Calvairiennes, situé rue Saint-Michel, dans le cadre d'un concert de musique classique le 10 juillet 2014.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Espace Municipal Jean Jaurès

- **23 juillet 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association pour l'Insertion Sociale d'Ille-et-Vilaine (AIS 35) de Rennes, fixant les modalités d'occupation d'un bureau à l'Espace Municipal Jean Jaurès, situé 7 rue des Doutes.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennant un loyer annuel de 1 214 euros. Les frais de fonctionnement sont à la charge du bailleur.

Salle des Jardins Saint-Conwoion

- **4 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la société d'horticulture de Redon, fixant les modalités d'occupation de la salle des jardins Saint-Conwoion, située chemin du Bois des Chapelets, pour des activités d'art floral.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 26 septembre 2014 jusqu'au 6 juin 2015, moyennant un loyer horaire de 4,70 euros.

Halles Garnier

- **6 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association APEER Écoles du Réseau Marie Curie, demeurant 4 avenue Gaston Sébilleau à Redon, fixant les modalités d'occupation du local des Halles Garnier situé Quai Jean Bart pour l'organisation d'un vide grenier les samedi et dimanche 11 et 12 octobre 2014.

La Ruche

- **7 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Espoir sans Frontières, représentée par Madame Catherine GOAPER, demeurant 29 rue du Port à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la cuisine du centre de loisirs "La Ruche" pour la pratique d'ateliers de confiture, de septembre 2014 à juin 2015, le jeudi de 10h00 à 17h00 et un mardi par mois de 8h30 à 17h00 (hors période des vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

- **25 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le Centre Hospitalier Guillaume Régner Hôpital de jour Nominoë, représenté par son Directeur, dont le siège social se situe 108 avenue du Maréchal Leclerc à Rennes, fixant les modalités d'utilisation des structures de jeu situées dans la cour du centre de loisirs "La Ruche" pour des séances de motricité, de psychomotricité et d'étayage des difficultés corporelles les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires), à compter du 22 septembre 2014 jusqu'au 3 juillet 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

Salle Nominoë

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association UFC Que Choisir, représentée par son Président, Monsieur Yves BERNARD, demeurant à Redon, fixant les modalités d'occupation d'une salle rue Nominoë pour y tenir des permanences et réunions, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le mardi de 14h00 à 17h00 (salles moyenne et grande), le 1^{er} mercredi du mois de 16h00 à 20h00 (3 salles), le 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 20h00 (3 salles), le 3^{ème} jeudi du mois de 14h00 à 17h00 (salles moyenne et grande). Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Philatélique Redonnaise, représentée par Madame Chantal MOREAU, Présidente, demeurant 7 rue Buard à Redon, fixant les modalités d'occupation d'une salle rue Nominoë pour y tenir des réunions, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le 3^{ème} vendredi du mois de 17h00 à 18h30 (salle moyenne). Cette mise à disposition du local est consentie à titre gratuit.

- **29 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Nominoë Liberté, représentée par sa Présidente, Madame Danièle LECOMTE, dont le siège social est situé 8 rue Nominoë à Redon, fixant les modalités d'occupation des salles rue Nominoë pour y tenir des réunions, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le mercredi de 20h00 à 23h30 (grande et petite salle) et le samedi de 20h00 à 23h30 (petite salle). Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

Salle de danse de la Maison de l'Enfance

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Danse Passion, représentée par son Président, dont le siège social est situé 7 bis rue du Chanoine Niol à Questembert, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance pour la pratique de danse de salon, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le jeudi de 20h15 à 21h15 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 14,60 €.

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le Centre Social Confluence, représentée par son Directeur, Monsieur Renaud BONAMI, dont le siège social est situé 5 rue Guy Pabois à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance pour la pratique d'une activité sportive, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le jeudi de 14h00 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 7,20 €.

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le Centre Social Confluence, représentée par son Directeur, Monsieur Renaud BONAMI, dont le siège social est situé 5 rue Guy Pabois à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance pour la pratique d'une activité d'éveil corporel pour la Halte Garderie, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le vendredi (ponctuellement) de 10h00 à 11h45 les 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre 2014, les 23 janvier, 27 février, 13 mars, 22 mai et 26 juin 2015 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Fanny MORA, Professeur de Danse et Mouvement conscient, demeurant 20 rue de la Ville Happe à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance pour la pratique de cours de salsa, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le mardi de 20h00 à 21h00, le mercredi de 20h00 à 21h00, le samedi de 10h00 à 11h00 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 7,20 €.

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la Coopérative Inter'Activ "Le Temps pour Soi", représentée par Madame Sandrine GAUTHERON, Professeur de gymnastique pilates, demeurant 7 rue Saint-Conwoion à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance pour la pratique de cours de gymnastique pilates pour adultes, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le mardi de 18h15 à 19h30 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 7,20 €.

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Dance Center, représentée par son Président, Monsieur Pascal DELORME, demeurant Les Bandes du Gaffre à Saint-Jean la Poterie, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance pour la pratique de danses de salon, country, rock et salsa, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le lundi de 18h30 à 22h30, le vendredi de 18h30 à 22h30 et ponctuellement le dimanche matin de 10h30 à 12h00 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 7,20 €.

- **26 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Personna, représentée par sa Présidente, dont le siège social est situé au Centre Médico Psychologique, rue de Galerne à Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance pour la pratique de la gymnastique, du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015, le jeudi de 10h45 à 11h45 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

Ecole Marie Curie

- **25 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le Centre Médico Scolaire de Redon, fixant les modalités d'occupation de bureaux d'une surface de 54 m², à l'école Marie Curie, située avenue Gaston Sébilleau.

Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit, à compter du 14 mai 2014, pour une durée d'un an renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans.

Ecole Henri Matisse

- **21 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association théâtre La Mouette dont le siège social est situé au Centre Social, 5 rue Guy Pabois, fixant les modalités d'occupation de la rotonde de l'école Henri Matisse pour la pratique du théâtre, le mercredi de 20h00 à 23h00 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 4,70 €.

- **29 août 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Dance Center, représentée par Monsieur Pascal DELORME, demeurant Les Bandes du Gaffre à Saint-Jean la Poterie, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse pour la pratique de cours de danse Salsa, du 21 septembre 2014 jusqu'au 31 mai 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie au tarif horaire de 4,70 €.

- **2 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Personna, représentée par sa Présidente, Madame RICHOMME, dont le siège social est situé Centre Médico Psychologique, rue de Galerne à Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Henri Matisse pour la pratique de cours de gymnastique, le mercredi de 14h00 à 15h30, à compter du 3 septembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

Gymnase Lucien Poulard

- **2 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la MAPAR, représentée par son Directeur, Monsieur Laurent MOBECHÉ, dont le siège social est situé 2 rue Claude Chantebel à Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Lucien Poulard pour y pratiquer des activités sportives, pendant l'année scolaire 2014/2015, le mardi de 20h30 à 22h00. Cette mise à disposition des locaux est consentie au tarif horaire de 4,70 €.

ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

A caractère sportif

- **25 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Elan Sportif Redon (ESR) Rando Marche Nordique, située rue Joseph Ricordel à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (marche) destinées aux enfants de l'école publique Henri Matisse. Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 27 euros TTC par heure.

- **25 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Raquette Club de Redon et Pays de Vilaine (RCRPV), située rue Joseph Ricordel à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (tennis de table) destinées aux enfants de l'école publique Marie Curie. Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 27 euros TTC par heure.

- **28 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Tennis Club de Redon, située rue Joseph Ricordel à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (tennis) destinées aux enfants des écoles publiques Jacques Prévert et Marie Curie. Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 19 décembre 2014, moyennant la somme de 27 euros TTC par heure.

- **28 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Amicale Laïque de Redon, située à la Maison des Associations, 10 avenue Gaston Sébilleau à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (gymnastique et roller) destinées aux enfants des écoles publiques Charlie Chaplin, Jacques Prévert et Marie Curie. Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 27 euros TTC par heure.

- **2 septembre 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'ESR Basket-Ball, situé rue Joseph Ricordel à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (basket) destinées aux enfants des écoles publiques Marie Curie et Henri Matisse. Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 27 euros TTC par heure.

- **8 septembre 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Cercle d'Escrime, dont le siège social se situe à la Mairie de Renac, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (escrime) destinées aux enfants de l'école publique Marie Curie. Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 27 euros TTC par heure.

- **19 septembre 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la société Olymp'Sport, dont le siège social se situe 7, rue Saint-Conwoïon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (motricité) destinées aux enfants de l'école publique Charlie Chaplin. Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 27 euros TTC par heure.

A caractère culturel ou artistique

- **6 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Centre Social Confluence, situé 5 rue Guy Pabois à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (ludothèque) destinées aux enfants de l'école publique Marie Curie.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 19 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **6 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Sophrom, située 79 rue de Codilo à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (sophrologie - relaxation) destinées aux enfants de l'école publique Henri Matisse.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 19 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **14 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association La Rotonde, située Maison des Associations, 10 avenue Gaston Sébilleau à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (danse) destinées aux enfants de l'école publique Henri Matisse.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 19 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **25 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Ti Ar C'hoari Breizh (La Maison du Jeu de Bretagne), située 7 rue Saint-Conwoïon à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (ludothèque) destinées aux enfants de l'école publique Marie Curie.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **25 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Groupement Culturel Breton, situé 6 rue des Ecoles à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (chant / musique traditionnelle) destinées aux enfants de l'école publique Henri Matisse.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 26 juin 2015, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **27 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Salsa Redon, située 20 rue de la Ville Happe à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (danse / culture latine) destinées aux enfants des écoles publiques Jacques Prévert et Marie Curie.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 19 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **29 août 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Atelier d'Arts de Redon, situé 7 rue du Plessis à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (modelage) destinées aux enfants de l'école publique Marie Curie.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 19 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **1^{er} septembre 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Les Mulots, située 51 rue de la Chataigneraie à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (informatique) destinées aux enfants des écoles publiques Marie Curie et Henri Matisse.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 19 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **8 septembre 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon, situé 3 rue Charles Sillard à Redon, agissant pour le compte de la Médiathèque, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (découverte des livres) destinées aux enfants des écoles publiques.

Cette convention est conclue à titre gratuit, à compter du 22 septembre jusqu'au 19 juin 2015.

- **17 septembre 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Madame Véronique HENNEUSE, dont le siège social de l'enseigne POT'EN CIEL se situe la Grionnais, 56130 à Saint-Dolay (56), relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (modelage argile) destinées aux enfants de l'école publique Charlie Chaplin.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

- **23 septembre 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la Compagnie Pied En Sol, dont le siège social se situe 7 rue Saint-Conwoïon à Redon, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (danse contemporaine) destinées aux enfants de l'école publique Charlie Chaplin.

Cette convention est conclue à compter du 22 septembre jusqu'au 12 décembre 2014, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Contrats de maintenance

- **9 juillet 2014** : Reconduction du contrat entre la Ville et la Société ARPÈGE pour la maintenance du produit Arpège Concerto V5, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **9 juillet 2014** : Reconduction du contrat entre la Ville et la Société ARPÈGE pour la maintenance du produit Arpège Maestro, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- **9 juillet 2014** : Reconduction du contrat entre la Ville et la Société ARPÈGE pour la maintenance du produit Arpège Image pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Marchés de travaux

- **8 août 2014** : Signature d'un marché de travaux pour la libération et la reconstitution de l'espace ferroviaire de la halle aux marchandises, passé selon la procédure adaptée, avec la société STPG d'Availles en Chatellerault (86) pour un montant de 94 934,34 euros TTC.
- **30 septembre 2014** : Signature d'un marché de travaux pour la restructuration de la zone pavée et la dépose-repose de pavés granit, Place Saint Sauveur, passé selon la procédure adaptée, avec la société ASPO de Servon sur Vilaine (35) pour un montant total de 47 635,80 euros TTC.

Marchés de fournitures et services

- **11 juillet 2014** : Signature d'un marché pour la fourniture de matériels informatiques destinés aux services municipaux, périscolaires et aux écoles, passé selon la procédure adaptée, avec la société TBI de Redon, comme suit :
 - Lot 1 : "matériel destiné aux services municipaux et périscolaires" pour un montant de 11 707,32 € TTC,
 - Lot 2 : "matériel destiné aux écoles" pour un montant de 8 067,48 € TTC.
- **4 août 2014** : Signature d'un marché relatif à la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé, dans le cadre des travaux de libération des emprises ferroviaires et de démolition de la halle de marchandises, passé selon la procédure adaptée, avec la société IPAC CONSEIL de Montgermont pour un montant de 900 euros TTC.
- **11 août 2014** : Signature d'un marché pour l'acquisition de quatre photocopieurs pour les services municipaux, passé selon la procédure adaptée, avec la société Ricoh France de Rungis (94), pour un montant de 9 290,32 € TTC.

PRESTATIONS DE SERVICES OU AUTRES PARTENARIATS

- **20 juin 2014** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la Compagnie Casus Délires dans le cadre des Balades Théâtrales. Cette convention est conclue pour l'année 2014 et concerne les dates de représentations suivantes : mardi 8 juillet, mercredi 16 juillet, vendredi 18 juillet, mercredi 23 juillet, mercredi 29 juillet et dimanche 21 septembre. La Ville s'engage à verser à la Compagnie la somme de 11 000 € (somme non soumise à la TVA).
- **25 juin 2014** : Signature d'un contrat de prestation de services entre la Ville et l'association Entente Bretonne pour l'organisation de journées d'initiations gratuites aux danses bretonnes, les jeudi 31 juillet, 7 et 14 août 2014, de 21h00 à 23h00 dans l'amphithéâtre urbain. Le montant de la prestation s'élève à 750 euros TTC.
- **26 juin 2014** : Signature d'un contrat de prestation de services entre la Ville et le Cercle Celtique de BAINS SUR OUST pour l'organisation de journées d'initiations gratuites aux danses bretonnes, les jeudi 3, 10 et 17 juillet 2014, de 21h00 à 23h00 et de deux festou noz le 24 juillet et le 21 août 2014 dans l'amphithéâtre urbain. Le montant de la prestation s'élève à 1 250 euros TTC.
- **1^{er} juillet 2014** : Signature d'un avenant n° 1 à la convention signée le 6 novembre 2013 entre la Ville et la Gendarmerie Nationale pour l'hébergement et l'alimentation des gendarmes adjoints volontaires, des élèves gendarmes et des réservistes. L'objet de l'avenant est de retirer la mention "et l'hébergement à titre gracieux" inclus dans l'article 1^{er}, suite à la vente de l'immeuble situé 2 rue Winston Churchill.
- **4 septembre 2014** : Signature d'un contrat de prestations de service entre la Ville et la société GESCIME, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Thierry LE SCAO, située 1 place de Strasbourg à Brest, pour la fourniture du logiciel GESCIME destiné au service des Affaires Générales de la Ville. Ce contrat est conclu à compter du 26 septembre 2014, pour une durée de trois ans, moyennant un loyer annuel de 1 088,47 € TTC.

- **17 septembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon, fixant les modalités d'accueil des élèves de la Ville de Redon à la Piscine Sports Loisirs de Redon et de transport de ces élèves entre la commune et l'établissement d'accueil.
Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015, de septembre 2014 à juin 2015 inclus. Le montant de la prestation sera déterminé conformément au planning d'utilisation des équipements.

CONCESSIONS DE CIMETIERE

- **4 juillet 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudais à Madame Yveline PAILHOUX, domiciliée 5 rue René Prévert à RENNES, pour une durée de cinquante ans, à compter du 9 mai 2014, moyennant la somme de 446 €.

- **4 juillet 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Rollande POULIQUEN, domiciliée 9 rue de Touraine à REDON, pour une durée de trente ans, à compter du 1^{er} décembre 2012, moyennant la somme de 221 €.

- **4 juillet 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudais à Madame Françoise VIBERT, domiciliée 58 rue Saint-Michel à REDON, pour une durée de trente ans, à compter du 30 mai 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **4 juillet 2014** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium du cimetière de Galerne à Madame Brigitte JÉGU, veuve NOBLET, domiciliée 41 rue de Codilo, pour une durée de trente ans, à compter du 30 mai 2014, moyennant la somme de 446 €.

- **7 août 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudais à Monsieur Denis GERNIGON, domicilié "Château Rose" - route de Rennes au RHEU (35), pour une durée de trente ans, à compter du 10 mars 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **5 septembre 2014** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium du cimetière de Galerne à Madame Simone BOURDONNAIS, domiciliée 23 rue des Cercliers à Redon pour une durée de quinze ans, à compter du 6 août 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **5 septembre 2014** : Renouvellement de la concession particulière de famille dans le cimetière de Galerne à Monsieur Christian GAUDUCHON, domicilié Camping des Pommiers, 1 rue de la Haie Breton à Ouistreham (14), pour une durée de trente ans, à compter du 25 avril 2013, moyennant la somme de 221 €.

- **5 septembre 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudais à Madame Sonia GUÉHENNEUX, domiciliée 7 allée de la Greffière à Sainte-Marie, pour une durée de trente ans, à compter du 20 juin 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **5 septembre 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudais à Madame Yannick GIRARD, domiciliée 4A rue de la Vigne à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 15 juillet 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **5 septembre 2014** : Renouvellement de la concession particulière de famille dans le cimetière de Galerne à Madame Jocelyne DELUGRÉ AMAR, domiciliée 13 allée de Mauregard à Gif sur Yvette (91), pour une durée de trente ans, à compter du 6 juin 2014, moyennant la somme de 221 €.

RENOUVELLEMENT D'ADHESION A DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

- **22 septembre 2014** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2014, moyennant un coût de 500,00 €.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité locale pour l'année 2013 relatif à la concession d'aménagement de la ZAC du Châtel - Haut Pâtis, transmis par la SADIV.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer à 800 euros par mois la somme forfaitaire due par le Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon à la commune en contrepartie du suivi administratif et technique qu'elle assure et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTÉ** la décision modificative n° 1 du budget annexe Eau Potable, pour l'exercice 2014, qui suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant (€)
011	6287 "Remboursement de frais"	- 14 000,00
012	6215 "Personnel affecté par une collectivité"	+ 14 000,00
Total		0,00

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTÉ** la décision modificative n° 2 du budget annexe Eau Potable, pour l'exercice 2014, qui suit :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant (€)
040	13918 Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	+ 0,23

Recettes

Chapitre	Compte	Montant (€)
13	13151 Subvention d'investissement - GFP de rattachement	+ 0,23

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant (€)
011	60611 Eau et assainissement	+ 0,23

Recettes

Chapitre	Compte	Montant (€)
042	777 Quote-part subventions d'investissement virée au résultat	+ 0,23

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOPTÉ** la décision modificative n° 1 du budget Assainissement, pour l'exercice 2014, qui suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant (€)
011	6287 "Remboursement de frais"	- 12 000,00
012	6215 "Personnel affecté par une collectivité"	+ 12 000,00
Total		0,00

• A l'unanimité, **ADOPTÉ** la décision modificative n° 1 du budget Production d'Énergie Photovoltaïque, pour l'exercice 2014, qui suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant (€)
011	6287 "Remboursement de frais"	- 371,96
012	6215 "Personnel affecté par une collectivité"	+ 371,96
Total		0,00

• A l'unanimité, **ADOpte** la convention financière avec la Communauté de Communes du Pays de Redon relative au versement à la Ville d'un fonds de concours de fonctionnement, pour l'exercice 2014, d'un montant de 140 000 €, pour le fonctionnement de plusieurs équipements communaux (ex : stade municipal, Maison des Fêtes, etc.), **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et **DIT** que les crédits afférents aux recettes correspondantes sont inscrits au budget principal - exercice 2014 à l'article 74751 "participations du GFP de rattachement".

• A l'unanimité, **ADOpte** la convention financière avec la Communauté de Communes du Pays de Redon relative au versement à la Ville d'un fonds de concours de fonctionnement, pour l'exercice 2014, d'un montant de 49 198 €, pour le fonctionnement de la salle des sports Joseph Ricordel, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et **DIT** que les crédits afférents aux recettes correspondantes sont inscrits au budget principal - exercice 2014 à l'article 74751 "participations du GFP de rattachement".

• A l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention de reversement du produit de la taxe de séjour entre la Communauté de Communes du Pays de Redon et la Ville et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

• A l'unanimité, **FIXE** le montant d'une concession destinée à accueillir un caveau-urne pour une durée de 30 ans, au tarif de 150 euros.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le rapport d'activités de la S.A.D.I.V. pour l'exercice 2013.

• A l'unanimité, **FIXE** la surtaxe eau pour l'exercice 2015 à :

➤ 0,24 euro par m³

et **FIXE** la surtaxe assainissement pour l'exercice 2015 à :

➤ prime fixe : 5,98 euros par usager,

➤ 0,36 euro par m³.

• **PREND CONNAISSANCE** des rapports du délégataire sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement, établis pour l'année 2013.

• **PREND CONNAISSANCE** des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, établis pour l'année 2013.

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi par le Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon pour l'année 2013.

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35 pour l'année 2013.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2014 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 10 octobre 2014,
Le Maire,
Pascal DUCHÊNE

